

# Les entreprises en zone de turbulence

Deux ans après la crise du Covid qui a bouleversé l'économie, la multiplication des difficultés conjoncturelles, l'incertitude généralisée et les différents indicateurs macroéconomiques font redouter que ne survienne un choc. De quelle ampleur ? À quel horizon ? Éléments de réponses d'observateurs alsaciens.

Autant le dire d'emblée : aucun de nos interlocuteurs n'est en capacité de prédire l'avenir. Après tout, « cela fait deux ans que l'on parle du prétendu mur de la dette qui n'arrive pas », pointe Christian Berthold, président de l'Ordre des experts-comptables du Grand Est. Plus de deux ans après le début de la crise du Covid, le « quoiqu'il en coûte » aidant, le niveau des défaillances d'entreprises reste en effet à des niveaux historiquement bas et l'activité des mandataires judiciaires, désignés dans les procédures de redressement ou de sauvegarde, plutôt « calme ». Pour combien de temps encore ? On peut légitimement se poser la question.

## « On craint le mois de septembre »

« On a senti une inflexion à partir de mars dernier, avec une augmentation des déclarations de cessation de paiements et des activités qui ne se portent pas bien malgré la levée des restrictions liées au Covid », observe Konny Derein, présidente de la chambre commerciale du tribunal judiciaire de Strasbourg.

Sur les trois derniers mois, le rythme des ouvertures des procédures collectives a doublé dans la juridiction strasbourgeoise, livre Tony Fasciglione, président de la compagnie des juges consulaires de Strasbourg. Pas de quoi dépasser les niveaux d'avant-crise à ce stade. Mais « on craint le mois de septembre », indique Konny Derein. À la rentrée, l'Urssaf, à l'origine d'environ 30 % des déclarations de cessation de paiements, va reprendre les assigna-



Dessin Yannick LEFRANÇOIS

tions. « Il faut s'attendre à une hausse des procédures », conclut Tony Fasciglione.

## « Les aides ont masqué un certain nombre de difficultés »

Dans le même temps, le remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) commence progressivement – deux ans après leur obtention. Depuis, l'administratrice judiciaire Nathalie Guyomard note une augmentation des consultations venant d'entreprises en difficulté « en demande d'éclairage professionnel », dont « la trésorerie a été mangée et le niveau de rentabilité ne permet pas de faire face aux charges ».

« Les aides ont masqué un certain nombre de difficultés », analyse Julie Lévy-Metzger, mandataire judiciaire à Colmar et Mulhouse. Mais celles qui étaient fragiles avant la crise le sont restées. « Selon elle, c'est début 2023, après la clôture des bilans, que la casse pourrait ap-

paraître pour celles-ci.

Pour les autres, « globalement, les niveaux de trésorerie et les résultats sont encore bons, observe Christian Berthold. Mais ce sont des résultats trompe-l'œil, réalisés dans des conditions anormales », met-il en garde.

## Des entreprises liquidées faute de main-d'œuvre

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, ce n'est peut-être pas dans le fameux « mur de la dette », généré par les prêts garantis par l'État, que se situe le principal obstacle. Mais plutôt dans des évolutions de fond qui n'obéissent à aucun modèle connu, accentuant encore l'incertitude ambiante plombée par des prévisions de croissance de plus en plus prudentes.

Au premier rang des bouleversements à l'œuvre : la crise du recrutement, pointée par tous, qui non seulement pèse sur la

croissance des entreprises mais aussi, désormais, sur leur exploitation quotidienne. Konny Derein n'avait encore jamais vu ça, mais certaines entreprises ont été liquidées ces derniers mois faute de main-d'œuvre.

Pour le président de la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole Jean-Luc Heimburger, c'est là « LE sujet quotidien des chefs d'entreprise ». Au point de s'élever contre un « chômage de confort d'une catégorie de personnes que l'on paie à rester à la maison », qui contribuerait selon lui au problème.

## « Effet papillon » de la guerre en Ukraine

Deuxième lame de fond : « l'effet papillon de la guerre en Ukraine », selon l'expression Jean-Paul Nollet, le président du groupe de travail conjoncture du Conseil économique social et environnemental du Grand Est. Difficultés d'appro-

visionnement, coûts de l'énergie et nouvelles hausses des prix des matières premières qui pèsent sur les marges...

« Les carnets de commandes

Hélène DAVID

## Prévention : la juridiction de Strasbourg expérimente

Les magistrats s'évertuent de tout temps à le marteler : « il est très important de déclencher les mesures de préventions des difficultés dès lors qu'elles subviennent ». Différentes procédures d'alerte sont à la disposition des chefs d'entreprise pour détecter au plus tôt les difficultés et essayer d'y remédier avant que la situation ne s'aggrave. Dans ce cadre, les juges consulaires de Strasbourg expérimentent depuis juin dernier avec une plateforme de prise de rendez-vous, façon Doctolib, pour « faire le point » sur la situation des entreprises avec un juge consulaire et, selon les besoins, un avocat ou un expert-comptable. Service lancé en partenariat avec la CCI Alsace Eurométropole, la chambre des métiers d'Alsace, l'Ordre des avocats de Strasbourg, l'Ordre des experts-comptables du Grand Est, le Medef Alsace, le Groupement de prévention agréé du Grand Est et le service de contrôle judiciaire et d'enquêtes.

Rendez-vous sur [accueillagejusticecommerciale.fr](https://accueillagejusticecommerciale.fr)

# Le groupement de prévention agréée monte en puissance

Créé en 2017 pour proposer une aide bénévole et désintéressée aux (chefs d') entreprises en difficulté avant que la machine ne s'enraye, le GPA du Grand Est voit grimper le nombre de sollicitations et est à la recherche de nouveaux bénévoles.

Le groupement de prévention agréé du Grand Est, association agréée reconnue d'utilité sociale et codifiée par le code de commerce, a vu le jour en 2017 sur la base d'un constat : les chefs d'entreprises en difficulté demandent de l'aide toujours trop tard.

L'objectif de ce GPA, qui a d'abord essaimé dans le Bas-Rhin, n'a pas changé depuis

ses origines : proposer, en contrepartie d'une adhésion symbolique, un tiers de confiance tenu à la confidentialité pour aider les dirigeants à redresser la barre à temps avant le contentieux. « Les dirigeants pensent à leur entreprise sept jours sur sept et 24 heures sur 24 et ont besoin d'une écoute et de conseils », insiste le vice-président de l'association Jean-Pierre Deramecourt.

## 45 entreprises accompagnées en 2021, cumulant 242 salariés

C'est pourquoi les bénévoles de l'association (une quinzaine de membres actifs actuellement) sont des connaisseurs



Jean-Pierre Deramecourt est vice-président du groupement de prévention agréée du Grand-Est depuis la fin 2021.

Photo L'Alsace/Jean-Marc LOOS

du monde de l'entreprise. Autre obligation : leur intervention doit être strictement désintéressée. En 2021, le GPA a accompagné 45 entreprises cumulant 11,3 millions d'euros de chiffre d'affaires et 242 salariés. L'association évalue le temps consacré par les bénévoles à plus de 1 800 heures.

À la mi 2022, près de 60 entreprises accompagnées sont déjà comptabilisées et les sollicitations devraient progresser encore. « Nous avons de plus en plus de partenariats avec des structures prescriptrices », indique le vice-président.

Collectivités, juridictions commerciales, services de l'État, chambres consulaires

ou professionnelles adressent d'ores et déjà des dossiers au groupement qui entend désormais travailler avec les banques. Une expérimentation est notamment conduite avec la Caisse d'Épargne – dont Jean-Pierre Deramecourt était jusqu'à peu vice-président de la Fédération et président du directoire de la Caisse de Bourgogne Franche-Comté. D'autres pourraient suivre.

## « On sent arriver des difficultés qui vont occuper les tribunaux »

La conjoncture actuelle, par ailleurs, pourrait bien souligner les vertus de ce groupement, présume le vice-président. « Les dispositifs de

sont pleins mais l'état de la chaîne d'approvisionnement va mettre en péril un certain nombre de petites entreprises qui ont des niveaux de trésorerie modestes », analyse-t-il. Et Tony Fasciglione de résumer : « Vous avez beau avoir un carnet de commandes plein, si vous ne pouvez pas livrer... »

## « Une période de mutations profondes »

À l'arrivée, « les chefs d'entreprise ne font plus leur métier, ils passent leur temps à gérer des crises dont on ne voit plus le bout », pose Christian Berthold, qui décrit un état de « fatigue générale », quand Nathalie Guyomard parle de « phénomène d'usure ». « À la tête de chaque entreprise, vous avez un humain qui peut lui-même être fragilisé », glisse le président de la CCI Alsace Eurométropole.

« Nous sommes dans une période de mutations profondes », conclut Tony Fasciglione, qui reste néanmoins philosophe. « De toute difficulté peuvent naître des opportunités. Le Covid a montré qu'il y a des mesures de soutien à l'économie qui fonctionnent. Et on peut avoir confiance dans la capacité d'innovation, de développement et de persévérance des chefs d'entreprise. »

Hélène DAVID

Contact : [contact@gpagrandest.fr](mailto:contact@gpagrandest.fr) ou 06 52 23 22 27. [gpagrandest.fr](http://gpagrandest.fr)